

**AUJOURD'HUI** Niveau d'alerte sur persistance prévu dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais

**DEMAIN** Fin du niveau d'alerte sur persistance pour les départements du Nord et du Pas-de-Calais

Avant-hier 21/04/2019		Hier 22/04/2019		Zone(s) concernée(s) par le dépassement du seuil réglementaire	Aujourd'hui 23/04/2019		Demain 24/04/2019	
Particules PM10	Ozone	Particules PM10	Ozone		Particules PM10	Ozone	Particules PM10	Ozone
Moyenne journalière	Moyenne horaire	Moyenne journalière	Moyenne horaire		Moyenne journalière	Moyenne horaire	Moyenne journalière	Moyenne horaire
50		50		Nord	50			
50		50		Pas-de-Calais	50			
				Somme				
				Aisne				
				Oise				

**Légende**

En cas de risque de pollution atmosphérique important, un dispositif préfectoral comportant deux niveaux est mis en place :

	Niveau d'alerte
	Niveau d'alerte sur persistance
	Niveau d'information et de recommandation
	Aucun niveau atteint

**1<sup>er</sup> niveau : information et recommandation** → des recommandations sanitaires et comportementales sont préconisées

**2<sup>ème</sup> niveau : alerte** → en plus des recommandations sanitaires et comportementales du 1<sup>er</sup> niveau, des mesures obligatoires pour la réduction des émissions de polluants sont mises en place par les Préfets.  
Le **niveau d'alerte sur persistance** est déclenché lorsque le niveau d'information et recommandations est prévu pour le jour même et le lendemain.

µg/m<sup>3</sup> Microgramme par mètre cube d'air = un millièmième de gramme

### RECOMMANDATIONS SANITAIRES ET COMPORTEMENTALES

L'Agence Régionale de la Santé recommande :

**aux personnes sensibles** et vulnérables (femmes enceintes, nourrissons, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies respiratoires ou cardiovasculaires, asthmatiques) de :

- En cas d'épisode de pollution dû aux particules en suspension PM10, aux oxydes d'azote ou au dioxyde de soufre :

**Éviter leurs activités sportives et physiques intenses** en plein air, autant en plein air qu'à l'intérieur et **reporter les activités** qui demandent le plus d'effort

**Éviter leurs déplacements** sur les grands axes routiers et leurs abords en période de pointe pour être moins exposé

**Pour la population générale : Réduisez les activités physiques et sportives intenses**

**Dans tous les cas, en cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès de votre médecin ou pharmacien.**

**Le Préfet (les Préfets) recommand(ent) :**

Par mesure de prévention, il est préférable dans le cadre de vos déplacements d'**utiliser les moyens de transport les moins polluants**, tels que la mobilité "active" (vélo, marche, ...), les transports en commun, le covoiturage ou à défaut de **réduire votre vitesse de circulation**.

Il est également recommandé de **maîtriser vos consommations énergétiques, liées au chauffage lors de l'utilisation de celui-ci**, en modérant la température du logement et en limitant le chauffage d'appoint non performant, notamment au bois et au charbon.

Les **acteurs économiques** (industrie et agriculture) sont également invités à **réduire les émissions de polluants dans le cadre de leurs activités**.

Pour rappel, le **brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit et ce, toute l'année**.

**Le détail des mesures recommandées est disponible auprès des préfetures.**

### EXPLICATION DU PHENOMENE ET PREVISIONS POUR AUJOURD'HUI ET DEMAIN

Les poussières en suspension trouvent pour origines principales les activités économiques (industrielles et agricoles) et le trafic automobile.

Les départements du Nord et du Pas-de-Calais sont concernés par cet épisode de pollution.

Au vu des conditions météorologiques et des modèles de prévision de la qualité de l'air, les concentrations de particules devraient rester supérieures au niveau d'information et de recommandations aujourd'hui.

Cet épisode de pollution s'explique par le maintien, pour aujourd'hui mardi 23 avril, de conditions météorologiques défavorables à la dispersion des polluants : le vent faible ne suffira pas à disperser une masse d'air chargée en particules depuis plusieurs jours. La zone littorale sera de nouveau particulièrement concernée.

Le niveau d'alerte sur persistance pour les particules en suspension ne devrait pas, en revanche, se poursuivre demain mercredi 24 avril, en lien avec le changement de régime météorologique (passage d'un front amenant des pluies faibles, vent de secteur sud - sud est se renforçant avec des rafales prévues entre 60-70km/h).

Pour connaître les mesures engagées par les Préfets, consultez le site de votre Préfecture

Suivi de la pollution en temps réel et prévision actualisée	Suivi du dispositif et mesures d'urgence	Effets de la pollution atmosphérique sur la santé
<p><a href="http://www.atmo-hdf.fr">www.atmo-hdf.fr</a></p> <p>06 76 41 28 61 (zones Nord- Pas-de-Calais)</p> <p>06 87 76 73 81 (zones Aisne,Oise,Somme)</p> <p><a href="#">S'abonner gratuitement aux alertes.</a></p>	<p><a href="http://www.prefectures-regions.kouv.fr">http://www.prefectures-regions.kouv.fr</a></p> <p>03 20 30 59 59 (préfecture Nord)</p> <p>03 21 21 20 00 (préfecture Pas-de-Calais)</p> <p>03 22 97 80 80 (préfecture Somme)</p> <p>03 23 21 82 82 (préfecture Aisne)</p> <p>03 44 06 12 34 (préfecture Oise)</p>	<p><a href="https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/">https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/</a></p> <p>03 62 72 86 27</p>
<p>Chaque jour, notre prévision est disponible à partir de 12h00, après la validation et l'analyse des données.</p> <p>Les prévisions de la qualité de l'air sont susceptibles d'évoluer quotidiennement en lien avec le changement de situation et les prévisions météorologiques.</p>	 	